Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 12/11/2026 à 16h29
Référence de l'AR : 088-218802536-20261110-DEL26_58-DE
Affiché le 12/11/2026 ; Certifié exécutoire le 12/11/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES VOSGES

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JEUXEY

Séance du mardi **10 novembre 2026**, l'an deux mil vingt et six et le mardi dix novembre.

À 20H00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Prévot.

DATE DE CONVOCATION	DATE D'AFFICHAGE
02/11/2026	02/11/2026

MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS	VOTES POUR	VOTES CONTRE	ABSTENTION
15	11	11+4	11+4	0	0

MEMBRES PRESENTS				
PRÉVOT Jean-Claude	**PARIS Dominique**	**ROMARY Isabelle**	**CHOSEROT Philippe**	**FRESSE Christine**
MARTIN Frédéric	CHAKAÏ Stanislas	MULLER Catherine	ROTH Nadine	
	SWARTENBROEKX Audrey		TIHAY Mathieu	

ABSENTS EXCUSÉS	
BARBEAU Gaëtan	**Pouvoir à :** ROTH Nadine
GODEY Céline	**Pouvoir à :** PRÉVOT Jean-Claude
JEANMICHEL Laurence	**Pouvoir à :** CHAKAÏ Stanislas
VOUAUX Julien	**Pouvoir à :** TIHAY Matthieu
ABSENTS NON EXCUSÉS	

SECRÉTAIRE ÉLU
ROTH Nadine

N° 58/2026

OBJET : **FORÊT – Plan d'aménagement forestier**

Le 3e adjoint au maire de Jeuxey :

RAPPELLE au conseil municipal que conformément à l'exposé réalisé par l'ONF le 22 septembre 2026, il est proposé d'approuver le nouveau Plan d'Aménagement Forestier pour la période 2027-2046. Ce plan détermine les conditions de gestion durable du patrimoine boisé de la commune de Jeuxey, en fixant les possibilités d'objectifs de coupe, de préservation de la biodiversité et de l'usage de la forêt communale, d'une surface arrêtée à 257,36 hectares.

Le conseil municipal,

VU le Code forestier, notamment ses articles L. 211-1, L. 212-1, L. 214-3, R. 214-2 et R. 214-6 à R. 214-9,

Vu la circulaire DGFAR/SDFB/C2003-5002 du 3 avril 2003 du ministère chargé des forêts,

Vu l'arrêté préfectoral n° 285/2025/DDT du 3 octobre 2025, définissant les parcelles d'application du régime forestier sur le territoire communal de Jeuxey,

Vu la délibération du conseil municipal du 11 septembre 2024 relative à l'actualisation des parcelles communales soumises au régime forestier,

Ouï l'exposé ce jour 10 novembre 2026 de Monsieur Galerneau, agent exerçant au sein de l'ONF, ainsi que les supports de présentation en découlant,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,** :

- **APPROUVE** le nouveau plan d'aménagement tel que présenté ce jour par l'Office national des forêts, élaboré avec le concours de ce dernier, et concernant la forêt communale de Jeuxey pour la période 2027-2046,

- **INDIQUE** que la nouvelle surface de la forêt communale de Jeuxey sur laquelle le plan d'aménagement forestier s'applique est arrêtée à 257,36 hectares réparties sur les territoires de Jeuxey et de Sanchey,

- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tout document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération et à solliciter le préfet des Vosges ainsi que l'Office national des forêts pour permettre l'application du plan d'aménagement forestier.

Pour copie conforme

Le Maire

Le secrétaire de séance

Signé par Jean-Claude PREVOT
(COMMUNE DE JEUXEY),
Le Maire
le 12/11/2026 à 16:15:15
Ref:1217299-[illegible]279-1-D

MAIRIE DE JEUXEY
88000 - VOSGES

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 12/11/2026 à 16h29
Référence de l'AR : 088-218802536-20261110-DEL26_59-DE
Affiché le 12/11/2026 , Certifié exécutoire le 12/11/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES VOSGES

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JEUXEY

Séance du mardi **10 novembre 2026**, l'an deux mil vingt et six et le mardi dix novembre.

À 20H00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Prévot.

DATE DE CONVOCATION	DATE D'AFFICHAGE
02/11/2026	02/11/2026

MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS	VOTES POUR	VOTES CONTRE	ABSTENTION
15	11	11+4	11+4	0	0

MEMBRES PRESENTS				
PRÉVOT Jean-Claude	**PARIS Dominique**	**ROMARY Isabelle**	**CHOSEROT Philippe**	**FRESSE Christine**
MARTIN Frédéric	CHAKAÏ Stanislas	MULLER Catherine	ROTH Nadine	
	SWARTENBROEKX Audrey		TIHAY Mathieu	

ABSENTS EXCUSÉS	
BARBEAU Gaëtan	**Pouvoir à :** ROTH Nadine
GODEY Céline	**Pouvoir à :** PRÉVOT Jean-Claude
JEANMICHEL Laurence	**Pouvoir à :** CHAKAÏ Stanislas
VOUAUX Julien	**Pouvoir à :** TIHAY Matthieu
ABSENTS NON EXCUSÉS	

SECRÉTAIRE ÉLU
ROTH Nadine

N° 59/2026

OBJET : **FORÊT (Jeuxey) – Vente de grumes façonnées campagne 2027-2028**

Le 3e adjoint au maire de Jeuxey :

PRÉSENTE l'état d'assiette de l'année 2027,

GROUPE	UG	TYPE COUPE	SURF. A DES. (ha)	V. TOTAL (m3)
AMÉLIORATION	5_u	RASE D'ORIGINE SANITAIRE	0.18	7.2
AMÉLIORATION	9_a	AMÉLIORATION DE BI	4.47	160.9
REGÉNÉRATION	11_u	SECONDAIRE	4.56	100.3
REGÉNÉRATION	12_r	SECONDAIRE	4.86	77.8
AMÉLIORATION	18_u	COUPE SANITAIRE	5.11	92.0
AMÉLIORATION	30_u	AMÉLIORATION DE BO	3.10	108.5

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

FIXE comme suit la destination des produits de coupe des parcelles 5_u ; 18_u ; 30_u figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2027.

- Vente en bloc et sur pied en 2027

FIXE comme suit la destination des produits des coupes des parcelles 11_u ;12_r figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2027

- Vente des grumes façonnées au cours de la campagne 2027/2028
- Vente sur pied en cession amiable des autres produits (houppiers et petits bois) aux habitants à un prix unitaire de **12€(ttc) /stère** (campagne 2027/2028).

FIXE comme suit la destination des produits de coupe de la parcelle 9a figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2027.

- Vente sur pied en cession amiable de la totalité des produits aux habitants à un prix unitaire de **12€(ttc) /stère**

Pour copie conforme

Le Maire

MAIRIE DE JEUXEY 88000 - VOSGES

Le secrétaire de séance

Signé par Jean-Claude PREVOT
(COMMUNE DE JEUXEY),
Le Maire
le 12/11/2026 à 16:15:26
Ref:12172948-18412343-1-D

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 12/11/2026 à 16h32
Référence de l'AR : 088-218802536-20261110-DEL26_60-DE
Affiché le 12/11/2026 ; Certifié exécutoire le 12/11/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES VOSGES

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JEUXEY

Séance du mardi **10 novembre 2026**, l'an deux mil vingt et six et le mardi dix novembre.

À 20H00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Prévot.

DATE DE CONVOCATION	DATE D'AFFICHAGE
02/11/2026	02/11/2026

MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS	VOTES POUR	VOTES CONTRE	ABSTENTION
15	11	11+4	11+4	0	0

MEMBRES PRESENTS				
PRÉVOT Jean-Claude	**PARIS Dominique**	**ROMARY Isabelle**	**CHOSEROT Philippe**	**FRESSE Christine**
MARTIN Frédéric	CHAKAÏ Stanislas	MULLER Catherine	ROTH Nadine	
	SWARTENBROEKX Audrey		TIHAY Mathieu	

ABSENTS EXCUSÉS	
BARBEAU Gaëtan	**Pouvoir à :** ROTH Nadine
JEANMICHEL Laurence	**Pouvoir à :** CHAKAÏ Stanislas
VOUAUX Julien	**Pouvoir à :** TIHAY Matthieu
GODEY Céline	**Pouvoir à :** PRÉVOT Jean-Claude
ABSENTS NON EXCUSÉS	

SECRÉTAIRE ÉLU
ROTH Nadine

N° 60/2026

OBJET : **FORÊT (Sanchey) – Vente de grumes façonnées campagne 2027-2028**

Le 3e adjoint au maire de Jeuxey :

PRÉSENTE l'état d'assiette de l'année 2027,

GROUPE	UG	TYPE COUPE	SURF. A DES. (ha)	V. TOTAL (m3)
AMÉLIORATION	40	AMÉLIORATION BO	4.41	176.40
RÉGÉNÉRATION	42_t	COUPE DÉFINITIVE	1.32	158.40
RÉGÉNÉRATION	43_t	COUPE SECONDAIRE	2.17	151.90
RÉGÉNÉRATION	44_t	COUPE DÉFINITIVE	0.84	84.00
AMÉLIORATION	45_a	1ère ÉCLAIRCIE	1.50	45.00
AMÉLIORATION	47_a	AMÉLIORATION DE BO	1.80	108.00
AMÉLIORATION	47_b	AMÉLIRATION BI	2.73	122.85

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DEMANDE à l'ONF d'asseoir les coupes de l'exercice 2027 conformément à son courrier du 21 septembre 2026. Cette proposition découle de l'application de l'état d'assiette tel que prévu pour l'année 2027 par l'aménagement, en tenant compte des éventuelles modifications apportées à celui-ci.

DEMANDE le martelage des parcelles du tableau susmentionné

FIXE comme suit la destination des produits de coupe des parcelles 40_u ; 47_a ; 47_b figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2027.

- Vente en bloc et sur pied en 2027

FIXE comme suit la destination des produits des coupes des parcelles 42_t ;43_t ; 44t figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2027

- Vente des grumes façonnées au cours de la campagne 2027/2028
- Vente sur pied en cession amiable des autres produits (houppiers et petits bois) aux habitants à un prix fixé à **13€/stère (ttc).**

FIXE comme suit la destination des produits de coupe de la parcelle 45a figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2027.

- Partage en nature de la totalité des produits entre les cessionnaires à un prix fixé à **8€/stère (ttc).**

FIXE pour les chablis éventuels des parcelles diverses la vente des grumes façonnées au cours de la campagne 2027/2028, vente sur pied en cession amiable des autres produits (houppiers et petits bois) aux cessionnaires, ou vente dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement après façonnage et débardage par un professionnel des autres produits (houppiers et petits bois) suivant volume de chablis.

PRÉCISE que l'exploitation des parcelles 42_t, 43t, et 44t et les chablis des parcelles diverses se feront par entrepreneurs.

CONFIE la maîtrise d'œuvre correspondante à l'ONF.

AUTORISE le maire à établir les contrats avec les entreprises et l'autorise à établir et signer les pièces découlant des présentes décisions.

Pour copie conforme

Le Maire

MAIRIE DE JEUXEY
88000 - VOSGES

Le secrétaire de séance

Signé par Jean-Claude PREVOT
(COMMUNE DE JEUXEY),
Le Maire
le 12/11/2026 à 16:15:27
Ref:12173002-18412417-1-D